

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin</b> (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b></p> <p><b>Séance du mardi 2 juin 2015</b></p> <p>Par suite d'une convocation en date du 22 mai 2015, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 2 juin 2015 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 14</p> <p>En exercice : 14</p> <p>Présents : 11</p> <p>Votants : 14</p> <p><b>Délibération n°D_2015_06_02_03</b></p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Jean-Luc Barthod, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chaîne, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier, M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Christophe Albert à M. Patrick Falcoz, M. Fabrice Bonnard à Mme Raphaëlle Cons, Mme Sandrine Jallin à M. Alain Cartier</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Avis du conseil municipal sur la déclaration d'intérêt général et l'autorisation de travaux relatifs au plan de gestion des matériaux solides des Usse, des boisements de berge et du bois mort**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

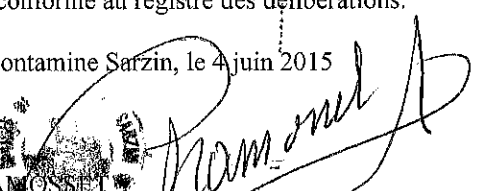
**Vu** le Code de l'Environnement et notamment ses articles R214-6 à R214-31 relatifs aux dispositions applicables aux opérations soumises à autorisation et R214-88 à R214-104 relatifs aux opérations déclarées d'intérêt général ou d'urgence,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2015083-0003 en date du 24 mars 2015 par lequel est prescrite l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation des travaux relatifs au plan de gestion des matériaux solides des Usse, des boisements de berge et du bois mort sur les communes de Allonzier-la-Caille, Andilly, Arbusigny, La-Balme-de-Sillingy, Bassy, Cercier, Cernex, Challonges, Chaumont, Chavannaz, Chêne-en-Semine, Chessenaz, Chilly, Choisy, Clarafond, Clermont, Contamine-Sarzin, Copponex, Cruseilles, Desingy, Droisy, Evires, Frangy, Groisy, Jonzier-Epagny, Marlioz, Menthonnex-en-Bornes, Mésigny, Minzier, Musièges, Saint-Blaise, Sallenôves, Le Sappey, Savigny, Seyssel, Sillingy, Usinens, Vanzy, Villy-le-Bouveret, Villy-le-Pelloux, Vovray-en-Bornes,

**Considérant** que seuls les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête peuvent être pris en considération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention, émet un avis favorable à l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation des travaux relatifs au plan de gestion des matériaux solides des Usse, des boisements de berge et du bois mort sur les 41 communes précitées.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 04/06/15</p> <p>Et de la publication le : 05/06/2015</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 4 juin 2015</p> <p>Le Maire</p> <p>A. CHAMOSSET</p> 
--	--